

les cabarets et de me rendre compte immédiatement de toutes les infractions qu'ils seraient appelés à constater.

» Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Nord,
L. SENCIER.

Pendant le mois de décembre 1866, huit cabarets ont été fermés pour mauvaise tenue habituelle, infractions réitérées aux règlements, scènes de désordre, d'immoralité, injures envers l'autorité, vol et ivresse de la part des titulaires.

Ces cabarets étaient situés dans les communes de Cagnocques, Caullery, Lille, Tourcoing, Lezennes et Hautmont.

Dans le rapport de M. le ministre de l'intérieur relatif au recensement de la population en France, nous remarquons que le département du Nord a subi une augmentation de 88,661 âmes dans la période quinquennale et que sa population totale est de 1,382,041 habitants.

Un concours spécial pour l'espèce chevaline sera annexé, en mai 1867, au concours régional d'Amiens.

Ce concours aura lieu à la Hotoie; où une tente d'abri et des stables seront disposés pour recevoir les chevaux.

Les départements composant la région et appelés à concourir sont les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de la Seine et de la Somme.

Les barrières de dégel seront fermées dans l'arrondissement de Lille à compter du 25 janvier 1867, à cinq heures du matin :

1° Sur les routes impériales Nos 17, 25, 41 et 42;

2° Sur les routes départementales Nos 2, 9, 14, 16, 18, 19 et 22;

3° Sur les chemins vicinaux de grande communication Nos 6, 7, 9, 12, 14, 22, 36, 37, 39, 41, 48, 51, 58, 62, 68 et 69.

En conséquence, il ne pourra circuler sur lesdites routes d'autres voitures que les courriers de maille : les voitures de voyage suspendues étrangères à toutes entreprises de messageries; les voitures non chargées, les voitures chargées à jantes d'au moins 0^m 11 de largeur, attelées d'un cheval si elles sont de 2 ou 3 roues, et de deux chevaux si elles sont à 4 roues.

Par exception encore à cette dernière règle et sur les routes et chemins ci-après, savoir :

Route impériale N° 17 entre Bondues et Halluin.

Routes départementales N° 2, entre St-André et Quesnoy-sur-Deule.

Chemins de grande communication Nos 7, 9, 12, 14, 22, 36, 39, 41, 58, 62, 68 et 69; les voitures chargées, de 0^m 11 de largeur de jantes, ne pourront être attelées que d'un seul cheval.

Aux termes des instructions ministérielles, la Commission chargée d'examiner les candidats aux bourses impériales, départementales et communales dans les lycées et collèges ouvrira sa première session de 1867 dans les premiers jours d'avril.

Les personnes qui sont en instance pour l'obtention de ces bourses, soit pour l'enseignement classique, soit pour l'enseignement secondaire spécial, sont invitées à faire inscrire leurs enfants à la préfecture du Nord (bureau de l'instruction publique), du 15 au 30 mars, jour de la clôture de la liste.

Par arrêté préfectoral, les compagnies des chemins de fer du Nord et de l'Ouest sont autorisées, conformément à leur proposition du 15 septembre dernier, à faire diverses modifications et additions au tarif international franco-belge du 1^{er} mars 1865, homologué le 9 mai suivant. La proposition des compagnies est homologuée au même titre que le tarif auquel elle se rattache.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

Par divers arrêtés rendus en exécution du décret du 5 décembre 1865, le ministre de l'instruction publique a accordé la gratuité des droits qui leur restent à acquitter au profit du Trésor public pour l'achèvement de leurs études médicales aux étudiants ci-après énumérés, qui ont été signalés par les préfets des départements pour leur dévouement au soulagement des malades atteints par le choléra.

Services rendus dans différentes communes du département du Nord.

MM. Gras, Dubois, Bleuzé, Hauzet, David, Duriez, Perusem, Plet, Vincent, Descamps, Decaestecker, Carpentier, Bourgain, Labbé, Péro, Pouillet (Marius), Pouillet (Aimé), étudiants de l'École préparatoire et de pharmacie de Lille.

Le troisième tirage des obligations des villes de Roubaix et Tourcoing (emprunt de 1860), aura lieu le vendredi 1^{er} février, à dix heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Roubaix. A ce tirage, 211 obligations seront remboursées comme suit :

Une par 25,000 fr.; — une par 5,000 fr.; — quatre par 1,000 fr. chacune; — dix par 500 fr.; — vingt-cinq par 100 fr.; — cent cinquante-dix par 50 fr.

Le paiement desdites obligations se fera à la caisse du receveur municipal de Roubaix, contre remise du titre et à partir du 1^{er} août prochain.

Nous ne pourrions publier que dimanche le programme du concert offert par la *Grande-Harmonie* à ses membres honoraires.

Mlle Laura Harris ne devant faire à Roubaix qu'une apparition de vingt-quatre heures, il a fallu, pour ainsi dire, improviser le concert de dimanche. Delà le retard apporté à la publication du programme.

Parmi les artistes qui se feront entendre, on nous cite Mlle Valentine Legrand, pianiste, élève du Conservatoire de Lille.

MM. les membres honoraires qui n'auraient pas reçu de lettres d'invitation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Nous rappelons que les invitations sont personnelles. Les étrangers à la ville sont admis sur la présentation d'un membre de la Société.

Un Belge déjà expulsé, F. Scheemaker, était parvenu à se faire héberger, avec une fausse carte de sûreté, dans un logement, à Roubaix. Mais, un beau soir, il disparut, oubliant de solder son compte.

Le tribunal correctionnel de Lille l'a condamné à six mois de prison.

Depuis un mois seulement sorti d'une maison de correction où il a passé cinq ans, Louis Deschamps, de Tourcoing, a dérobé une pelle, une robe et un fromage à un de ses voisins.

Un an et un jour de prison.

Dans la même audience, le tribunal a condamné à six jours de prison le nommé Jean V... pour attentat à la pudeur commis au théâtre de Roubaix.

Les chasseurs nous sauront gré de reproduire la décision suivante rendue par le tribunal correctionnel de Reims. Le texte du jugement explique suffisamment ce dont il s'agit :

» Attendu que, par suite d'une visite domiciliaire faite chez Mabilotte, soupçonné de détention de gibier en temps prohibé, il a été trouvé chez lui un appeau à caillies.

» Attendu que Mabilotte est poursuivi pour détention d'engin de chasse prohibé;

» Attendu que par le mot engin de chasse on ne peut entendre que les instruments quelconques qui saisissent le gibier et en procurent par eux-mêmes au chasseur la possession matérielle;

» Attendu que l'appeau à caillies ou courcaillet est une espèce de sifflet qui sert, en imitant le cri de la femelle, à attirer le mâle et à le faire tomber sous le fusil du chasseur, à l'époque de l'appariement, mais ne peut servir seul à prendre le gibier;

» Attendu, en conséquence, qu'il ne saurait rentrer dans la dénomination d'engin prohibé;

» Attendu qu'aux termes de la loi, c qui est défendu, ce n'est pas le fait de simple possession d'un appeau, mais le fait de chasse avec appeau, considéré par le législateur comme une variété de chasse à tir dans laquelle l'engin est le fusil;

» Par ces motifs :

» Renvoie le prévenu des fins de l'action du ministère public, sans dépens.»

Pour toute la chronique locale : J. Reboux.

FAITS DIVERS

Nous empruntons à une correspondance de Guebwiller, publiée par l'*Industriel alsacien*, quelques détails biographiques sur M. Nicolas Schlumberger dont nous avons annoncé la mort :

« Il est des hommes à qui une ville, une contrée doivent leur bien-être, leur fortune, l'origine et le développement de leur prospérité.

» M. Nicolas Schlumberger fut un de ces hommes là.

» Quand il vint à Guebwiller, en 1809, ce n'était guère qu'une petite bourgade, sans industrie, sans commerce, obscure et ignorée.

» Il fit si bien qu'il y attira ouvriers et patrons; grâce à lui les fabriques s'élevèrent, la richesse afflua et Guebwiller devint... ce qu'elle est aujourd'hui.

» Une existence si utile, si bien remplie, mériterait un biographe, à l'instar des bienfaiteurs de l'humanité. Je n'ai malheureusement rien de ce qu'il faut pour vous la raconter dignement. Je me borne donc à vous livrer, au courant de la plume, quelques notes réunies à la hâte.

» Fils de Pierre Schlumberger et de Catherine Hartmann, Nicolas Schlumberger naquit à Mulhouse le 23 juin 1782, c'est-à-dire seize ans avant l'annexion de votre ville à la France, d'une famille vouée à l'industrie de génération en génération. Il quitta la maison paternelle pour la première fois en 1801, et va terminer son éducation en Suisse, à Vevey. De 1802 à 1806 il étudia la filature en Angleterre, comme employé chez MM. Siordet à Londres. De retour en Alsace en 1807, il entre comme associé dans la maison Jean Hofer et C^o à Mulhouse, se marie en 1808 avec Elisabeth Bourcart, dont il eut 10 enfants (deux sont morts), et fonde en 1809 une filature de coton à Guebwiller. Les Anglais avaient alors le monopole des filés fins. Pour leur faire concurrence Nicolas Schlumberger se vit dans la nécessité de créer lui-même les machines qui lui étaient nécessaires. Après nombre d'essais et de laborieux efforts il réussit à fabriquer des marchandises égales à celles de ses concurrents d'Outre-Manche. La récompense de ces persévérants travaux, pour s'être fait attendre n'en est que plus glorieuse. Nico-

las Schlumberger reçoit après l'Exposition de 1827 une médaille d'or et la décoration de la Légion-d'honneur.

» Plus tard, il joint à sa filature un atelier de construction qui lui valut plusieurs distinctions honorifiques : (une médaille d'or en 1839 et des diplômes de rappel en 1844 et 1849).

» Il n'est personne qui ne sache, dans l'industrie du département, que Nicolas Schlumberger fut des premiers à comprendre l'avenir de la peigneuse Heilmann, à soutenir l'inventeur et à utiliser la précieuse machine dans les ateliers de sa maison.

» En 1855, à la suite de l'Exposition universelle, il est nommé officier de la Légion-d'honneur.

» Mais ce n'est pas seulement comme industriel qu'il a rendu d'éminents services :

» Nous le retrouvons au Conseil général du Haut-Rhin dont il fut membre depuis l'origine de cette institution jusqu'au moment où l'âge le força de se démettre de son mandat; au Conseil municipal de Guebwiller; à la Chambre de commerce de Mulhouse, où il siègea de longues années, à la succursale de la Banque de France à Mulhouse, dont il fut un des administrateurs les plus assidus. Partout ses lumières, son expérience, son esprit droit et son caractère intègre lui conciliaient le respect et l'affection et rehaussaient l'autorité de ses conseils.

» Que dire de son inépuisable bienfaisance? de ces généreuses subventions accordées aux hospices, aux écoles, à toutes les œuvres de moralisation, quelle qu'en soit la forme, au collège de Guebwiller, aux cours populaires? Combien de fois, en temps d'épidémie meurtrière ou de disette, sa main libérale s'ouvrit, sans se faire connaître, pour alléger la misère et réjouir le cœur du pauvre ou de l'affligé! Homme patient, laborieux, de goûts simples, de mœurs austères, puisse-t-il ne pas être mort tout entier! Mais noblesse oblige et M. Nicolas Schlumberger laisse des enfants qui certes ne laisseront pas périliter en leurs mains son plus digne héritage : l'exemple de sa vie.

» Un incident des plus dramatiques s'est produit la semaine dernière sur la ligne du chemin de fer du Luxembourg, dit l'*Echo du Parlement* :

» Un train composé de neuf wagons de minéral et de trois wagons à claire voie contenant des bœufs et des moutons était parti à son heure habituellement.

» Entre Libramont et Poix, la neige était tellement forte qu'elle menaçait d'éteindre les feux.

» On dut arrêter, et le garde-frein Schocken fut dépêché vers Poix pour demander du secours.

» Les hommes du train et le douanier Dobé étaient occupés à enlever la neige qui se trouvait sous la machine, lorsqu'ils entendirent à quelque distance d'eux une sorte de roulement sourd. Ils se retournèrent des points de feu brillaient à quelques mètres d'eux. Le doute n'était pas possible, c'étaient des loups attirés par l'odeur des moutons.

» Il y en avait cinq, assis en demi-cercle et guettant.

» A part les tisonniers, les pelles et les quilles d'enrayage, les assiégés n'avaient pas d'armes et ne pouvaient attendre de secours avant trois heures au moins.

» Que faire? le chauffeur ouvrit les jets de vapeur et le sifflet de la locomotive dans l'espoir d'effrayer les maudites bêtes, on agita les lanternes dans tous les sens, rien n'y fit.

» On décida alors de battre en retraite vers le fourgon. Le machiniste Flauss ouvrait la marche, le douanier Dobé formait l'arrière-garde, le chef et le chauffeur le centre.

» Ces quatre hommes se glissaient le long du train, suivis par les loups, qui conservaient cependant la distance qui les séparait du groupe.

» Arrivés sans encombre au pied du fourgon, les trois premiers opérèrent leur ascension : Dobé était déjà sur le marchepied quand une des bêtes sautes s'élança sur lui et lui arracha un pan de sa capote.

» C'était sans doute le signal de l'assaut que donne immédiatement toute la bande.

» L'attaque est vigoureusement repoussée : un des loups, atteint à la tête par un coup de tisonnier, dégingole pour ne plus se relever; la porte du fourgon roulé sur ses gonds et les hommes sont à l'abri dans leur blockaus improvisé.

» Pendant quelques minutes, le silence le plus profond règne dans la campagne, mais bientôt il est rompu par des cris d'épouvante des bestiaux, qui se serrent, affolés de terreur, dans leurs wagons, attaqués avec rage.

» Cette scène émouvante dura plus de deux heures et ne prit fin qu'à l'arrivée des vingt ouvriers que ramenait le garde-frein pour débayer la voie.

» Après une heure de travail, le train put reprendre sa marche, emportant le cadavre du carnassier.

» Ni les bœufs, ni les moutons n'ont été atteints, mais les claires voies des wagons témoignent amplement des rudes attaques qu'elles ont eues à subir.

» Il ne sera peut-être pas inutile d'armer dorénavant de carabines les hommes des trains de bestiaux qui doivent traverser les Ardennes pendant les nuits d'hiver.»

» On écrit de Naples :

» Le vol dans les administrations publiques prend ici des caractères singuliers. On vient de soustraire dans les bureaux de la poste pour 400,000 fr. de timbres d'affranchissement. L'an dernier on volait 400,000 fr. dans le tiroir du préposé aux valeurs postales.»

— Il s'est passé mercredi soir une scène affreuse à un bal qui a eu lieu à Thurleston, près de Leicester. Le bal, à ce qu'il paraît, venait de commencer, lorsque le feu prit à la robe d'une des dames qui se trouvait trop près du foyer. Saisie d'épouvante, elle courut cà et là dans la salle et mit le feu aux robes de trois autres dames qui furent bientôt entourées dans un tourbillon de flammes. M. Jacques, chirurgien de l'inflmerie de Leicester, qui se trouvait au bal, éteignit, avec l'aide d'autres personnes, les flammes aussi promptement qu'il fut possible; mais ce ne fut point avant que les dames eussent été considérablement brûlées, et deux d'entre elles le sont grièvement. Des soins leur ont été prodigués, mais elles ne sont pas encore hors de danger.

— Le *New-York scientifique américain* estime que vingt tonnes de timbres-poste ont été employées aux États-Unis, pendant l'année 1866. La tonne équivaut à mille kilogrammes environ. Cette masse de timbres-poste suffirait, dit le journal de New-York, à faire un ruban deux fois plus long que le cours du Mississippi, ou bien couvrirait une superficie de 50 milles carrés, le mille égale 1,609 mètres.

— Le 27 décembre, Moscou a été, pour la première fois, éclairé au gaz. A deux heures de l'après-midi, un grand nombre de personnes invitées se sont réunies à l'usine à gaz pour assister à la cérémonie qui devait y avoir lieu; l'usine a été bénie et un *Te Deum* a été chanté. Le prince Dolgorouki, gouverneur général de Moscou, le prince Troubetskoï, grand-maître de la cour, et M. le prince Sichebatow, maire de la ville, les notabilités de la ville et un grand nombre de membres de la municipalité ont assisté à cette cérémonie.

Après les prières orthodoxes, M. Penney, prêtre de l'église anglicane de Moscou, a lu une courte prière en langue anglaise, pour appeler la bénédiction de Dieu sur l'œuvre commencée, à laquelle les compatriotes de M. Penney ont pris une si grande part. Ensuite, le représentant de la direction de la Société du gaz, M. de Michele, ancien consul d'Angleterre à Saint-Petersbourg, a offert, au nom de la Société, une lampe à M. le prince A. Sichebatow et lui a demandé d'allumer le premier réverbère au gaz de Moscou.

Après le déjeuner, les invités se sont rendus au Kremlin, par où devait commencer l'éclairage de la ville. Le peuple entourait le réverbère placé en face de la cathédrale de l'Archange, près la cloche du tzar. Une estrade ornée de drap rouge, et sur laquelle était placée une musique militaire, s'élevait autour de ce réverbère. A quatre heures trente-cinq minutes, le maire monta sur l'estrade, prit des mains de Michele la lampe destinée à allumer le réverbère, tandis que M. Lesly ouvrait le robinet de conduite du gaz. Quand ce dernier s'alluma, la musique militaire fit retentir l'air de l'hymne national.

L'hymne n'était pas encore terminé que tout le Kremlin était éclairé au gaz, et que 2,106 réverbères étaient allumés dans les rues de la ville.

La lampe d'argent offerte à M. le prince Sichebatow est ornée des armes de la ville de Moscou et porte l'inscription suivante en russe et en anglais :

« Le premier bec de gaz de la ville a été allumé à Moscou, au Kremlin, le 27 décembre 1866, par M. le prince A. Sichebatow, maire de la ville, sous la présidence duquel la municipalité a aidé de son patronage la société à réaliser une entreprise si utile pour la ville. »

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la prime inouïe jusqu'ici qu'offre le *Magasin du Foyer* : — 21 volumes rendus franco, pour 4 fr. 25 (Voir aux annonces).

COMMERCE

Havre, 23 janvier.

Cotons. — Nous nous maintenons en même position, sur place, avec une demande languissante, mais des prix soutenus pour le disponible, tant en cotons longs qu'en cotons de l'Inde. — A terme, on était ferme ce matin, mais on pourrait faire ce soir du Louisiana février à 162 fr. 50, et probablement aussi du mars à ce même prix.

Les ventes, à quatre heures, vont à 573 b.

Les dernières dépêches d'Amérique portent bien les recettes de la semaine, d'après les télégrammes du Sud, à 77,500 b.; et ces recettes, qui rentreront au tableau régulier du 26 janvier de New-York, devront porter les recettes totales depuis le 1^{er} septembre à 949,000 b.—Les expéditions de la huitaine allaient à 29,000 b. pour l'Angleterre et 4,000 b. pour le Continent. — Stock total dans tous les ports, 540,000 b.—On cotait samedi le Liverpool middling 34 c. à New-Orléans et 32 c. à Mobile.

Laines. — Petite demande journalière, sans changement, il a traité 12 b. Buenos-Ayres en suite de 1 fr. 15 à 1 fr. 87 1/2.

Liverpool, mercredi. Les ventes vont à 6 ou 7,000 b., sans changement; middling Amérique, 14 d. 3/4; dito Louisiane, 15 d.

Manchester, mardi. Les affaires ont été à peu près nulles aujourd'hui, cependant le marché ne reste pas plus mauvais, mais les offres sont toujours trop basses pour pouvoir être acceptées.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 janvier.

Le marché a été assez agité : comme hier, la rente a été faible, tandis que l'Italien et les valeurs du Mobilier ont montré beaucoup de fermeté. Les obligations Mexicaines ont repris à 140. Les Consolidés Anglois sont venus en baisse de 1/4 à 90 3/8 à 1/2. La Rente reste à 69.15 son cours le plus bas, après avoir fait au plus haut 69.35. L'Italien s'est tenu de 54.65 à 54.85. Le Mobilier reste à 505 après 510 et l'Espagnol à 301.25 après 308. Les Chemins sont à peu près dans les cours d'hier. Le Comptoir d'Escompte reste à 775.

Cours moyen du comptant : 3 0/0, 69.22 1/2. — 4 1/2 0/0, 98.70.
Banque de France, 3,600.
Crédit foncier, 1,430.

Paris, 23 janvier.

Les impressions du public financier sont aujourd'hui moins favorables que ces jours derniers. La rente a faibli jusqu'à 68.75 et le Mobilier jusqu'à 493.75. L'Italien relativement ferme n'a fait plus bas que 54.60. Les chemins sont également bien tenus. A la fin de la Bourse, les bruits d'emprunt qui avaient annoncé la baisse, étaient fortement révoqués en doute. Par suite, le marché s'est sensiblement amélioré. La rente a repris à 69.02 1/2 pour rester à 68.95. L'Italien finit à 54.90. Le Mobilier à 502.50 et l'Espagnol à 302.50. Il n'y a pas de changement notable sur les chemins. Le Comptoir d'Escompte a varié de 770 à 772.50. Les transatlantiques restent à 457.50 et l'Immobilière à 367.50.

Cours moyen du comptant : 3 0/0, 68.90 — 4 1/2 0/0, 98.75.

Banque de France, 3,595.
Crédit foncier, 1,426.25.

COURS DE LA BOURSE

Du 24 janvier 1867.

Cours de ce jour	Cours précédent
3 0/0..... 68 80 — 3 0/0... 68 90	
4 0/0..... 98 90 — 4 1/2 0/0 98 80	

AVIS

M^{me}. V^o Louis Ferraille, rue Blanche-maille 60, a l'honneur d'informer le public qu'ayant acheté une forte partie de vins de Bordeaux, de l'année 1865, dont elle s'est fait dresser une certaine quantité dans la prévision de la hausse et de l'augmentation sur les droits, et n'ayant pas d'emplacement assez vaste pour les déposer, elle les céderait au prix exceptionnel de 140 fr. les 228 litres.

Elle engage les amateurs à venir les déguster sans retard, car la bonne qualité de ces vins les fera sans doute écouler promptement. 6659

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGE

Dentiste

Rue du Grand-Chemin, 29, à Roubaix.

Guérison du mal aux dents
Paiement après succès. (6631)

ANNONCES

(Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance).

Publications légales

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

M^{me} Constantine Lécluse, cafetière, veuve de M. Gustave Brévune;
Et M. Joseph Lemaire, négociant;
Tous deux demeurant et domiciliés à Tourcoing;

Ont dissous purement et simplement, à compter du premier janvier mil huit cent soixante-sept, la société en nom collectif ayant son siège à Tourcoing, établie entre eux sous la raison VEUVÉ GUSTAVE BRÉVUNE ET COMPAGNIE, pour six années du premier mai mil huit cent soixante-quatre, et pour l'achat et la vente de toutes espèces de laines et déchets de laines.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

M^{me} Constantine Lécluse, cafetière, veuve de Gustave Brévune;
Et M. Edouard Sasselange, employé de commerce;

Tous deux, demeurant et domiciliés à Tourcoing;

Ont formé entre eux une société en nom collectif pour l'achat de toutes espèces de laines et déchets de laines que la société vendra, soit bruts, soit peignés ou filés, tant en France qu'à l'étranger;

Le siège de la société est à Tourcoing, rue Nouvelle-de-Roubaix, numéro vingt-neuf;

La raison de commerce et la signature sociale sont V^o GUSTAVE BRÉVUNE ET C^{ie};

La société a été contractée pour six années consécutives du premier janvier mil huit cent soixante-sept.